

DIALOGUE SOCIAL CONSTRUCTIF OU PRÉTOIRE ? La direction doit choisir !

Lors du Comité d'entreprise du 11 juin 2015, **les élus Info'Com-CGT ont proposé le vote d'une résolution** à laquelle le SNJ s'est associé.

Pourquoi ? **L'accord sur les mesures d'accompagnement recèle un nombre important d'imprécisions et un flou entretenu par la direction** sur les différentes modalités qui accompagneront le déménagement des salariés du Groupe Moniteur, à Antony.

Une fois encore, **la direction a rejeté en bloc les revendications pourtant légitimes portées par Info'Com-CGT**. Cette attitude méprisante à l'encontre des salariés et de leurs représentants empêche tout dialogue social.

Evidemment, les négociations sur les mesures d'accompagnement n'ont mené à rien :

la direction n'a jamais eu d'autre ambition que d'imposer ses choix de manière unilatérale, sans se soucier des troubles et des traumatismes vécus par les salariés dans le cadre de ce déménagement.

Notre organisation syndicale a toujours privilégié le dialogue social, à condition que celui-ci se concrétise par une volonté commune d'arriver à trouver un terrain d'entente qui prenne en compte les aspirations des salariés.

Face à cette direction intransigeante, voire autiste, **vos élus Info'Com-CGT et SNJ ont estimé qu'ils n'avaient d'autre choix que de saisir le tribunal** afin que le droit puisse enfin s'appliquer au sein de notre entreprise.

L'enjeu : des règles claires pour un traitement transparent et égalitaire des salariés

Nous vous invitons à vous rendre sur le site **www.postinfo.fr** pour découvrir la résolution et les différents points qui prêtent à caution d'un point de vue juridique.

Ce sont ces points, que la direction n'a pas souhaité préciser, qui poussent le CE à s'engager dans une telle démarche.

La direction peut à tout moment s'engager dans une véritable négociation afin que le recours juridique ne devienne pas le substitut systématique d'un nécessaire dialogue social, surtout dans cette période de mutation, de grand bouleversement et d'interrogations pour de très nombreux salariés.

Cabinet Savine Bernard

Tél. (standard) : 0144836130

*Bon pour rendez-vous : Marc VIGON
(5 001) ou Jérôme RIBAUULT (5 077)*

Médecine du travail

Docteur Thierry Boulanger

Tél. : 01426016 51

Inspectrice du travail

Sophie BANASIAK

Tél. (standard) :

0170 96 19 30